

ble. J'ai déclaré au comité que les cas auxquels mon honorable ami de Pictou (M. Bell) et les autres ont fait allusion seront le sujet d'une enquête. Je m'assurerai si ces accusations sont fondées, et j'agirai en conséquence. Maintenant on demande si la déclaration d'un député doit être acceptée. Ces déclarations, quand elles sont faites devant la Chambre, doivent être considérées comme vraies. Mais je ne pense pas manquer en disant que ces cas sont signalés à la Chambre par mon honorable ami de Pictou (M. Bell), non pas tant en vue d'engager ces employés de l'Intercolonial à se mieux conduire qu'en vue de faire échec au ministère. Cette distinction à mon avis, est importante à faire. Je crois que dans l'administration de l'Intercolonial le ministre devrait être entouré de personnes en qui il a confiance. Les employés sur tout le parcours devraient être des hommes qui, pour dire le moins, ne sont pas disposés à mettre des bâtons dans les roues, à contrecarrer l'administration du chemin de fer.

Or, il s'est produit des cas sur le chemin de fer Intercolonial—et je parle ici d'après ma connaissance personnelle—il s'est produit des cas, par exemple, de chefs du mouvement qui ont retardé le départ de trains et se sont vantés, après coup, de l'avoir fait en vue de montrer que l'administration du chemin de fer sous le régime actuel était défectueux et que les trains ne faisaient pas un service régulier. De ces sortes d'employés, nous n'en voulons pas. Je suis parfaitement d'avis que les employés de l'Intercolonial votent comme il leur plaira, mais je n'entends pas qu'ils soient animés du désir de contrecarrer l'administration du chemin de fer sous le régime actuel. S'ils remplissent leur devoir sans égard à la politique, s'ils ne se laissent pas dominer par leurs penchants politiques dans l'exécution de leurs fonctions sur le chemin de fer, pour ma part je suis d'avis de les retenir au service de l'Intercolonial. Mais s'ils sont animés du désir de faire échouer les efforts que fait l'administration en vue de la bonne exploitation du chemin, dès que j'aurai la preuve des faits, sans me soucier des conséquences qui pourront en résulter pour moi, je destituerai tous et chacun de ces employés.

Quelques DEPUTES : Très bien, très bien.

M. INGRAM : Si les applaudissements de ces honorables députés veulent dire qu'il importe de destituer tout chef du mouvement qui profite de sa situation pour retarder le départ des trains en vue de nuire à la réputation des administrateurs, je partage entièrement l'avis de ces messieurs. Il n'est pas un seul membre de la gauche qui soit d'un avis contraire. Ce serait une étrange chose, assurément, qu'un tel employé trouvât quelqu'un pour approuver sa conduite.

M. EMMERSON.

L'honorable M. EMMERSON : C'est un état de choses qui existait sur l'Intercolonial il y a moins de trois ans.

M. INGRAM : Je dirai simplement que si le ministre découvrait un tel employé et fût en mesure de prouver que celui-ci avait agi de la sorte, cet employé devrait être renvoyé le plus tôt possible. Un mot maintenant au sujet des déclarations que j'ai faites dans cette Chambre en divers temps quant à la pratique de faire des nominations d'employés sur l'Intercolonial à la recommandation de partisans du ministère. Ça été la règle pendant des années, et c'est encore la règle aujourd'hui. Cette pratique, loin d'être un avantage pour un député ministériel, est souvent pour lui une cause d'embarras. Le plus tôt on y mettra fin, le mieux ce sera pour le chemin de fer de l'Etat, pour la députaition et pour le peuple canadien. Mon honorable ami (M. Emmerson) a déclaré que j'avais condamné vertement l'administration des chemins de fer de l'Etat antérieurement à 1896. Dois-je comprendre que l'ancien ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Haggart) avait donné ordre à ses fonctionnaires de Moncton de ne permettre qu'aux conservateurs d'aller voter et d'empêcher les libéraux de le faire ? L'honorable député (M. Haggart) l'a nié. Si l'administration se rend coupable d'ingérence de cette nature dans les élections, ou si un surintendant quelconque s'en rend coupable, il faudrait y voir. Les fonctionnaires qui administrent ce chemin de fer aujourd'hui sont les mêmes qui l'administraient alors et j'imagine qu'il est facile d'obtenir d'eux la connaissance des faits. Quiconque s'est rendu coupable d'une telle action devrait en subir la peine. J'ai dit qu'il avait été nommé des employés sur l'Intercolonial dont les services étaient parfaitement inutiles. Je vais en fournir à l'honorable ministre une preuve qu'il ne saurait contester. Voici ce qu'il disait lui-même le 25 avril 1902 :

Le ministre des Chemins de fer a déclaré qu'il avait laissé toute latitude aux employés du chemin pour aller voter à leur gré. Je lui dirai que ses fonctionnaires, ses contremaîtres, ses chefs d'équipe, n'ont pas été aussi généreux que lui. Dans bien des cas des votes libéraux ont été sacrifiés grâce à cette libéralité dont il s'était fait le champion, mais que ces employés supérieurs ne pratiquaient pas. Je n'ai pas toujours été d'accord avec le ministre, j'ai souvent considéré qu'il donnait de l'emploi à des gens qui n'auraient pas dû en avoir, et je le lui ai dit.

L'honorable M. EMMERSON : Ecoutez ! écoutez !

M. INGRAM : Je fais comparaître l'honorable ministre (M. Emmerson) comme témoin. Va-t-il contester sa propre déclaration ?

L'honorable M. EMMERSON : Je n'ai pas dit qu'on ne devrait employer personne. Ce